



Le 20 janvier 2020

commissions@ville.montreal.qc.ca

Madame,
Monsieur,

Par la présente, j'aimerais réagir, au nom des membres de l'Association Canadienne des boissons (ACB), à la demande de rétroaction concernant le *projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025* de la Ville de Montréal (ci-après désigné le « projet de Plan »)¹.

L'ACB représente la majorité des marques et des entreprises de boissons non alcoolisées du Canada. Le secteur des boissons fournit plus de 11 000 emplois directs et indirects au Québec, en plus de contribuer à l'économie provinciale à hauteur de 1,2 G\$ par année.

Nous partageons les objectifs de la Ville en matière de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage et du passage à une économie circulaire. En tant que chefs de file de l'emballage durable, les membres de l'ACB utilisent des bouteilles de verre, des canettes d'aluminium, des bouteilles de plastique et des contenants multicouches recyclables à 100 %.² Ils se sont d'ailleurs engagés à rendre tous leurs emballages réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025, dans le cadre de l'initiative de la Nouvelle économie du plastique dirigée par Fondation Ellen MacArthur.

Notre secteur accorde une grande importance à l'augmentation de la récupération et du recyclage des contenants de boisson au Québec. Nous participons activement au système provincial de collecte sélective résidentielle géré par les municipalités et par Éco Entreprises Québec (EEQ) ainsi qu'au système provincial de consigne de contenants de boissons gazeuses de type « retour au point de vente » sous la gouverne de Boissons Gazeuses Environnement (BGE). Ces programmes ont produit des résultats positifs. En effet, plus de 70 % des bouteilles d'eau ont été récupérées dans le secteur résidentiel de la province entre 2012 et 2016³, et la province a réalisé un taux de 72,3 % pour les contenants de boisson consignés⁴.

La collecte et le recyclage des contenants de boisson vides permettent non seulement de protéger notre environnement, mais soutiennent aussi la croissance économique et les emplois dans les entreprises de boissons, les installations de récupération des matières et l'industrie élargie du recyclage. Les bouteilles de polytéréphtalate d'éthylène (PET), par exemple, constituent une ressource précieuse de l'économie circulaire. Une fois récupérées, elles sont utilisées pour augmenter le pourcentage de contenu recyclé dans les contenants de boisson ou

¹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877_62465637&_dad=portal&_schema=PORTAL

² Le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches fournira une soumission sur la recyclabilité des contenants multicouches

³ Éco Entreprises Québec, « Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel : Résultats 2012-2016 » http://www.eeq.ca/wp-content/uploads/caracterisation_residentielle_finale_2012-2016-1.pdf.

⁴ (<https://bge-quebec.com/en/recovery-statistics/>)

sont recyclées dans de nouvelles bouteilles de plastique ou divers autres produits, comme des pièces d'automobile, des tapis, des emballages, de la corde et des tissus⁵.

Le recyclage dans les lieux publics est une priorité pour les Québécois

Nous sommes ravis de constater que le projet de Plan inclut la suggestion « d'étendre et d'optimiser la collecte de matières recyclables hors foyer » dans les lieux publics⁶. Selon nos recherches, rendre le recyclage plus commode en augmentant l'accès aux bacs de recyclage dans l'espace public est une priorité importante pour les Québécois. En fait, 96 % des répondants à un sondage commandé par l'ACB et Boissons Gazeuses Environnement (BGE) ont indiqué que chaque poubelle dans les lieux publics devrait être accompagnée d'un bac de recyclage.

Le secteur des boissons a déjà commencé à tenir compte de cette priorité en lançant un programme de recyclage dans l'espace public provincial pour les contenants de boissons gazeuses consignés, qui est une réussite. Actuellement, plus de 150 millions de contenants vides de boisson gazeuse sont recueillis dans les bacs de recyclage des lieux publics de la province. BGE a démontré le succès et la nécessité d'un recyclage efficace dans les lieux publics, mais il faut en faire plus pour augmenter la récupération des contenants de boissons non consignés. En facilitant l'accès à des bacs de recyclage dans l'espace public, on permettrait aux résidents et aux touristes de recycler un nombre accru d'emballages lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur foyer.

Proposition relative aux bouteilles à usage unique

Bien que nous soyons en accord avec les objectifs de la Ville en ce qui concerne la réduction des déchets et l'augmentation du recyclage, nous sommes très préoccupés par la proposition dans le projet de plan « d'interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics organisés par la Ville »⁷.

Dans sa formulation actuelle, cette proposition mènerait au retrait des boissons offertes dans les établissements touristiques, comme le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. Plus préoccupant encore, la proposition invoque l'interdiction des boissons dans le cadre d'événements publics. L'accès à l'eau est d'une importance vitale, surtout en période estivale, lorsqu'il faut accroître sa consommation d'eau pour maintenir une bonne hydratation. Si la Ville autorise la vente et la distribution de bouteilles à remplissages multiples, les résidents et les touristes pourraient acheter de la bière à certains événements, mais pas de boisson gazeuse, d'eau ou de jus. L'absence de boissons non alcoolisées à un événement estival comme le Grand Prix ou le Festival de Jazz est impensable dans une ville où affluent chaque année des touristes de partout dans le monde. Il serait plus efficace de collaborer avec le secteur des boissons afin d'installer des bacs de recyclage sur les lieux de tels événements pour rendre accessible et conviviale la récupération des contenants vides.

À Montréal, les résidents et les touristes devraient avoir la liberté de choisir leurs boissons de prédilection dans les établissements municipaux et à l'occasion des événements organisés par la Ville, qu'il s'agisse d'eau en bouteille, d'eau du robinet ou d'un autre type de boisson. Nous sommes en faveur d'un accès accru aux fontaines publiques, mais il ne faut pas oublier que les

⁵ PET Resin Association. <http://www.petresin.org/faq.asp>

⁶ Traduction libre d'un passage du projet de Plan, p. 24 de la version anglaise.

⁷ Traduction libre d'un passage du projet de Plan, p. 26 de la version anglaise.

gens n'ont pas nécessairement toujours une bouteille réutilisable avec eux. L'option d'approvisionnement en eau à un poste de remplissage ne devrait pas être offerte au détriment de la possibilité d'acheter une boisson.

Gestion responsable du plastique axée sur le cycle de vie

Nous recommandons à la Ville de s'engager à réduire les déchets en adoptant « une approche plus efficace en matière d'utilisation des ressources et de cycle de vie des plastiques », comme il est énoncé dans la Charte du G7 sur les plastiques dans les océans⁸. À propos de cette approche, nous vous invitons à prendre connaissance d'une étude menée par la société Trucost, selon laquelle « le coût environnemental du plastique dans les biens de consommation est 3,8 fois moindre que celui des matières qui seraient nécessaires pour remplacer le plastique »⁹. Les bouteilles de polytéréphtalate d'éthylène (PET) sont non seulement recyclables à 100 %, mais elles sont aussi plus minces et plus légères que jamais, ce qui a considérablement réduit la quantité de matière première et d'énergie requise pour les produire¹⁰.

D'autres municipalités prennent des mesures visant des matières plus problématiques dans un objectif de réduction des déchets de plastique. Par exemple, la Ville de Vancouver a dévoilé sa stratégie visant les articles à usage unique en juin 2018¹¹. Cette stratégie ne cible pas les contenants de boisson, qui sont récupérés dans une proportion de plus de 75 %¹². Elle met plutôt l'accent sur la réduction des déchets de matières difficilement recyclables, dont les sacs de plastique des commerces de détail ainsi que les gobelets et contenants de nourriture pour emporter faits de mousse de polystyrène. La Ville de Hamilton a aussi adopté une approche semblable récemment, en votant en faveur d'une motion visant à explorer des façons de réduire la consommation d'articles de plastique à usage unique qui ne font pas l'objet du programme de collecte sélective¹³.

Nous demandons respectueusement à la Ville d'envisager une telle stratégie axée sur la réduction des déchets, qui vise les matières difficilement recyclables ne faisant pas l'objet de la collecte sélective ou d'un programme de recyclage dans l'espace public et d'investir dans l'ajout de bacs de recyclage afin de récupérer les contenants de boissons, qui sont faits de matières hautement recyclables, tout en préservant l'offre de boissons à l'intention des résidents et des touristes de Montréal.

Cordialement,



Jim Goetz, Président
Association canadienne des boissons

⁸ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html>

⁹ Trucost. « Plastics and Sustainability », p. 7. <https://plastics.americanchemistry.com/Plastics-and-Sustainability.pdf>

¹⁰ <https://napcor.com/reports-resources/environmental-impact/>

¹¹ <https://vancouver.ca/green-vancouver/single-use-items.aspx>

¹² <https://www.retum-it.ca/ar2017/>

¹³ <https://pub-hamilton.escribemeetings.com/FileStream.ashx?DocumentId=189472>